

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le mardi 3 mai 2016 à 19 h 30  
777, boul. Marcel-Laurin**

---

**PRÉSENCES :**

Monsieur Alan DeSOUSA, Maire d'arrondissement  
Monsieur Maurice COHEN, Conseiller d'arrondissement  
Madame Michèle D. BIRON, Conseillère d'arrondissement  
Monsieur Francesco MIELE, Conseiller de ville  
Monsieur Aref SALEM, Conseiller de ville

---

**CA16 08 0203**

Séance ordinaire du Conseil d'arrondissement de Saint-Laurent, convoquée selon la loi et tenue à la salle du Conseil située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, le mardi 3 mai 2016, à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Le maire d'arrondissement : Alan DeSousa  
Les conseillers de Ville : Aref Salem  
Francesco Miele  
Le conseiller d'arrondissement : Maurice Cohen  
Michèle D. Biron

formant le quorum et siégeant sous la présidence du maire d'arrondissement, Alan DeSousa, et en présence de Me Isabelle Bastien, avocate, agissant à titre de secrétaire.

Le maire d'arrondissement demande un instant de recueillement.

---

**CA16 08 0204**

Soumis l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 mai 2016.

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 mai 2016, tel qu'amendé par le dépôt d'un projet de réseau cyclable au point 60.01, « Affaires nouvelles ».

**ADOPTÉ**

---

**CA16 08 0205**

Soumis le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 avril 2016 du Conseil d'arrondissement.

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

D'adopter tel que soumis le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 avril 2016 du Conseil d'arrondissement.

**ADOPTÉ.**

---

**CA16 08 0206**

**Première période de questions du public, à 19h36**

Les personnes dont les noms suivent ont posé des questions :

Monsieur Philip Choinière Shields, 2380, rue Valade :

- Mentionne avoir reçu des contraventions en janvier, février et mars sur la rue Decelles, devant le Pavillon St-Germain, et que certaines lui ont été signifiées par la poste.

Demande que l'arrondissement n'émette pas de contravention aux parents qui vont chercher leurs enfants, car il n'y a pas de stationnement à cet endroit, de 8h à 9h et de 14h30 à 15h30, sauf en ce qui concerne les espaces réservés aux autobus.

- Il demande également de bannir les quotas de constats à la Ville
- Finalement, il demande d'abolir la prime « Denis ».

*Réponse (Alan DeSousa) Une analyse sérieuse a été faite autour de toutes les écoles du territoire de Saint-Laurent en collaboration avec les administrations scolaires et les parents.*

Madame France Fortin, 1420, rue Guertin :

- Se plaint du bruit dans la cour d'école, que des jeunes jouent dans la cour jusqu'au matin et que de la pizza et des cannettes sont lancés sur son terrain.

*Réponse (Alan DeSousa) il ne s'agit pas d'un parc ou d'un terrain municipal, c'est un terrain privé appartenant à la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys, donc sous sa responsabilité.*

Monsieur Carmin Drolet, 1460, rue Guertin :

- Il a appelé la police parce qu'un vélo a été saccagé avec un bâton de baseball dans la cour d'école.
- Il précise que la police hésite à intervenir.

*Réponse (Daniel Farias) il rappelle qu'il ne faut pas hésiter à communiquer avec eux s'ils sont témoins d'un méfait.*

Résident du 220, carré Benoit, #4 :

- Demande pourquoi les dépenses de plus de 25 000 \$ ne sont pas disponibles séance tenante à l'instar des dépenses de moins de 25 000 \$.

*Réponse (Alan DeSousa) les dépenses de plus de 25 000 \$ sont traitées publiquement lors des séances du conseil.*

---

#### CA16 08 0207

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante (sommaire décisionnel numéro 1164500012) :

CONSIDÉRANT	que la journée du 15 mai a été décrétée par les Nations Unies, <b>Journée internationale des familles;</b>
CONSIDÉRANT	l'importance de reconnaître la contribution des familles au développement de la collectivité;
CONSIDÉRANT	que la famille est le creuset permettant le meilleur développement de la personne et de l'enfant;
CONSIDÉRANT	que la vie familiale remplit des fonctions essentielles ayant une incidence directe sur l'essor de la collectivité;
CONSIDÉRANT	que la famille doit bénéficier d'un soutien de toute la communauté afin d'assurer pleinement sa mission;
CONSIDÉRANT	que l'arrondissement est le palier municipal le plus près du quotidien des familles et qu'il entend poursuivre ses efforts afin de favoriser l'épanouissement et la qualité de vie de celles-ci;
CONSIDÉRANT	que, dans le même esprit, l'arrondissement s'engage à « penser et agir famille » dans toutes ses actions et à favoriser la conciliation famille-travail;
EN CONSÉQUENCE	je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame la semaine du 9 au 15 mai 2016, <b>Semaine québécoise des familles</b> , sous le thème « <b>Plein de familles, plein de réalités</b> ».
EN FOI DE QUOI,	j'ai signé ce troisième jour de mai deux mille seize.

---

#### CA16 08 0208

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante (sommaire décisionnel numéro 1164500013) :

ATTENDU QUE l'ONU a désigné le 22 mai comme étant la Journée internationale de la diversité biologique;

- CONSIDÉRANT que la Ville de Montréal est signataire de la Déclaration de la collectivité de l'Île de Montréal en faveur de la biodiversité et du verdissement;
- CONSIDÉRANT que Saint-Laurent a fait de la biodiversité l'un des pivots de son Plan de foresterie urbaine et de son Plan de développement durable;
- CONSIDÉRANT que diverses actions sont déjà en cours sur le territoire de Saint-Laurent pour protéger la biodiversité et que nous entendons poursuivre le développement de projets allant dans cette direction;
- EN CONSÉQUENCE je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame la journée du 22 mai, **Journée internationale de la diversité biologique** et invite toutes les citoyennes et tous les citoyens à poser des gestes concrets afin de préserver le patrimoine vert et bleu de notre collectivité.
- EN FOI DE QUOI j'ai signé en ce troisième jour de mai deux mille seize.

---

**CA16 08 0209**

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante (sommaire décisionnel numéro 11645000014) :

- ATTENDU QUE la Semaine québécoise des personnes handicapées se tient chaque année du 1<sup>er</sup> au 7 juin ;
- CONSIDÉRANT que cette activité vise à sensibiliser l'ensemble de la population québécoise à l'importance du respect des différences dans la société et à faire connaître la réalité vécue par les personnes handicapées, de manière à favoriser leur intégration scolaire, professionnelle et sociale;
- CONSIDÉRANT que cette semaine thématique est une invitation à la population à favoriser la participation des personnes handicapées aux activités qui se déroulent dans la municipalité;
- CONSIDÉRANT que les personnes handicapées peuvent s'intégrer pleinement dans la société, il suffit d'y penser, de faire des aménagements et de s'organiser;
- EN CONSÉQUENCE je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame la semaine du 1<sup>er</sup> au 7 juin 2016, **Semaine québécoise des personnes handicapées** et invite toutes les citoyennes et tous les citoyens à combattre les préjugés envers la différence et à poser des gestes concrets pour favoriser la participation pleine et entière des personnes handicapées à la vie en société.
- EN FOI DE QUOI j'ai signé en ce troisième jour de mai deux mille seize.

---

**CA16 08 0210**

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante (sommaire décisionnel numéro 11645000016) :

- CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a décrété la semaine du 29 mai au 4 juin 2016, Semaine de la municipalité;
- CONSIDÉRANT l'importance du rôle que jouent les municipalités dans la prestation de services de proximité aux citoyens ;
- CONSIDÉRANT que chaque municipalité est le reflet du dynamisme de sa communauté et de l'engagement de ses élus;
- CONSIDÉRANT qu'il appartient à tous de participer activement à promouvoir la démocratie municipale;
- CONSIDÉRANT que la participation tant collective qu'individuelle à la vie municipale font des municipalités des milieux de vie de qualité;
- EN CONSÉQUENCE je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame la semaine du 29 mai au 4 juin 2016, **Semaine de la municipalité**;
- EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce troisième jour de mai deux mille seize

**CA16 08 0211**

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante (sommaire décisionnel numéro 1164500015) :

- CONSIDÉRANT que l'air pur est essentiel au bien-être physique, social et économique de tous les Canadiens et de leur environnement;
- CONSIDÉRANT que les conséquences mondiales, régionales et locales de l'augmentation de la pollution atmosphérique et des gaz à effet de serre sont graves;
- CONSIDÉRANT que les Canadiens reconnaissent que les gouvernements, l'industrie et le grand public doivent agir, individuellement et collectivement, pour réduire les émissions nocives qui contribuent à la pollution atmosphérique et aux changements climatiques;
- CONSIDÉRANT que la première semaine de juin de chaque année a été désignée Semaine canadienne de l'environnement par le gouvernement fédéral afin de sensibiliser le public au sujet de l'environnement et des bienfaits liés à sa protection;
- CONSIDÉRANT que le 5 juin de chaque année a été désigné Journée mondiale de l'environnement par l'Assemblée générale des Nations Unies afin de sensibiliser davantage l'opinion publique à la nécessité de protéger et d'améliorer l'environnement.
- EN CONSÉQUENCE je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame la semaine du 5 au 11 juin 2016, Semaine canadienne **de l'environnement** et plus particulièrement la journée du 5 juin qui a été décrétée par les Nations Unies, **Journée mondiale de l'environnement**.
- EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce troisième jour de mai deux mille seize

---

**CA16 08 0212**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1163152002 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour les travaux de reconstruction des conduites d'aqueduc et d'égouts, de réfection des chaussées, des trottoirs et des bordures sur une partie des rues suivantes : Gohier et Édouard-Laurin (volet 1), Ouimet et Saint-Germain (volet 2).

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser Direction des services administratifs, pour le compte de la Division études techniques et ingénierie de la Direction des travaux publics, à procéder à un appel d'offres public;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la Direction des services administratifs, pour le compte de la Division études techniques et ingénierie de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour les travaux de reconstruction des conduites d'aqueduc et d'égouts, de réfection des chaussées, des trottoirs et des bordures sur une partie des rues suivantes : Gohier et Édouard-Laurin (volet 1), Ouimet et Saint-Germain (volet 2).

ADOPTÉ.

---

**CA16 08 0213**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1166879002 relatif au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour l'élaboration du diagnostic de l'offre, des besoins et des pratiques des citoyens de l'arrondissement de Saint-Laurent en matière de culture, approuver la grille d'évaluation et nommer les membres du comité de sélection.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe pour le compte de la Division des bibliothèques et de la culture de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à procéder à un appel d'offres sur invitation;

Proposé par le conseiller Aref Salem ;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Division des bibliothèques et de la culture de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, à procéder au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour

l'élaboration du diagnostic de l'offre, des besoins et des pratiques des citoyens de l'arrondissement de Saint-Laurent en matière de culture, d'approuver la grille d'évaluation et de nommer les membres du comité de sélection.

ADOPTÉ.

---

**CA16 08 0214**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1166747004 relatif au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour l'obtention des services techniques pour les événements culturels 2016-2017.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Division des bibliothèques et de la culture de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, à procéder à un appel d'offres sur invitation;

Proposé par le conseiller Aref Salem ;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Division des bibliothèques et de la culture de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, à procéder au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour l'obtention des services techniques pour les événements culturels 2016-2017.

ADOPTÉ.

---

**CA16 08 0215**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1163152001 relatif au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour les services professionnels de surveillance des travaux de réfection au parc Cousineau et nommer les membres du comité de sélection qui étudieront les offres de service.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics, à procéder à un appel d'offres sur invitation;

Proposé par le conseiller Aref Salem ;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour les services professionnels de surveillance des travaux de réfection au parc Cousineau et nommer les membres du comité de sélection qui étudieront les offres de service.

ADOPTÉ.

---

**CA16 08 0216**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1163679003 relatif à l'octroi d'un contrat pour les travaux de nettoyage de puisards pour les années 2016 et 2017 - Soumission 16-15029.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

<b>SOUSSIONNAIRE</b>	<b>MONTANT</b>
<b>Kelly Sani-Vac inc.</b>	<b>174 279,11 \$</b>
Qualinet Environnement inc.	181 884,01 \$
Beauregard fosses septiques	187 429,26 \$
Véolia ES services d'assainissement inc.	227 671,89 \$
Services Infraspac inc.	235 276,79 \$
Action R-Vac inc.	249 535,99 \$
Qualivac environnement inc.	380 245,32 \$

Proposé par le conseiller Aref Salem ;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme **Kelly Sani-Vac inc.** le contrat pour les travaux de nettoyage de puisards pour les années 2016 et 2017, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de 174 279,11 \$, sous la supervision de la Division de la voirie de la Direction des travaux publics.
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

---

**CA16 08 0217**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1166697002 relatif à l'octroi d'un contrat pour l'arrosage d'arbres pour l'année 2016 - Soumission 16-15199.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

<b>SOUSSIONNAIRE</b>	<b>MONTANT</b>
<b>Techniparc (9032-2454 Québec inc.)</b>	<b>40 287,24 \$</b>
Les entrepreneurs paysagistes Strathmore (1997) ltée	48 289,50 \$
Entreprises Daniel Robert inc.	55 877,85 \$

Proposé par le conseiller Francesco Miele ;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme **Techniparc (9032-2454 Québec inc.)** le contrat pour l'arrosage d'environ 2000 arbres pour l'année 2016, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de 40 287,24 \$, sous la supervision de la Division des parcs et des espaces verts de la Direction des travaux publics.
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

---

**CA16 08 0218**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1163058005 relatif à l'octroi d'un contrat pour la réalisation des travaux de réparation des branchements d'égout sur diverses rues - Soumission 16-508.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

<b>SOUSSIONNAIRE</b>	<b>MONTANT</b>
<b>Location Lordbec inc.</b>	<b>67 170,69 \$</b>
Transport Mottilo et fils inc.	77 658,43 \$
Plomberie Mirage inc.	96 880,81 \$
R. Benoit Construction inc.	111 751,25 \$

Proposé par le conseiller Francesco Miele ;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme **Location Lordbec inc.** le contrat pour la réalisation des travaux de réparation des branchements d'égout sur diverses rues, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de 67 170,69 \$, sous la supervision de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics.
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

---

**CA16 08 0219**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1166697001 relatif à l'octroi d'un contrat pour les travaux d'entretien des bassins aquatiques pour l'année 2016 - Soumission 16-15127.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
Techniparc (9032-2454 Québec inc.)	63 949,09 \$

Proposé par le conseiller Francesco Miele ;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme **Techniparc (9032-2454 Québ inc)** le contrat pour les travaux d'entretien des bassins aquatiques pour l'année 2016, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de 63 949,09 \$, sous la supervision de la Division des parcs et des espaces verts de la Direction des travaux publics.
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

---

**CA16 08 0220**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1162298002 relatif à une dépense en faveur de TELUS pour les liens Centrex et DATA pour l'année 2016.

ATTENDU la résolution numéro CG08 0026 adoptée par le Conseil d'agglomération à sa séance du 31 janvier 2008 et octroyant aux firmes TELUS et Bell Mobilité les contrats pour la fourniture, sur demande, des services de télécommunications, pour des périodes respectives de 10, 7 et 4 ans (entente numéro 377824);

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser une dépense maximale de 80 000 \$ en faveur de TELUS pour les liens Centrex et DATA pour l'année 2016.
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

---

**CA16 08 0221**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1162298001 relatif à une dépense en faveur du Centre de Services Partagés du Québec (CSPQ) pour les communications cellulaires et GPS pour l'année 2016.

ATTENDU la résolution numéro CG16 0175 adoptée par le Conseil d'agglomération à sa séance du 24 mars 2016 et concluant une entente-cadre de gré à gré avec le CSPQ afin d'adhérer au regroupement d'achats pour la fourniture de services cellulaires pour une durée de 4 ans, soit du 1er avril 2016 au 31 mars 2020;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser une dépense n'excédant pas 130 000 \$ en faveur du Centre de services partagés du Québec (CSPQ) pour les communications cellulaires et GPS pour l'année 2016.
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

---

**CA16 08 0222**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1163152003 relatif à une dépense en faveur de Les consultants GHD ltée, pour les services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux requis dans le cadre des travaux de réfection des réseaux d'aqueduc et d'égouts, de chaussée, de trottoirs et de bordures sur diverses rues locales pour l'année 2016 .

ATTENDU la résolution CG15 0779 adoptée le 17 décembre 2015 par le conseil d'agglomération et ayant pour but de conclure des ententes-cadres de services professionnels avec six firmes, dont Les consultants GHD ltée, pour réaliser le contrôle qualitatif des matériaux et les expertises sur les différents projets de construction, de réhabilitation ou de réfection, effectués par les services corporatifs et les arrondissements ;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser une dépense de 155 000 \$ faveur de Les consultants GHD ltée, pour les services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux requis dans le cadre des travaux de réfection des réseaux d'aqueduc et d'égouts, de chaussée, de trottoirs et de bordures sur diverses rues locales pour l'année 2016.
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

---

**CA16 08 0223**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1163679004 relatif à une dépense en faveur de Recyclage Notre-Dame inc. pour la disposition des résidus de balais de rues et des dépôts à neige, pour l'année 2016.

ATTENDU la résolution numéro CE14 0622 adoptée par le comité exécutif à sa séance du 23 avril 2014 et concluant des ententes cadres avec Recyclage Notre- Dame inc. pour la fourniture de service de sites pour la disposition des résidus de balais de rues et des dépôts à neige, pour une durée de trois ans (entente 951328);

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser une dépense de 150 000 \$ en faveur de Recyclage Notre-Dame inc. pour la disposition des résidus de balais de rues et des dépôts à neige, pour l'année 2016.
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ

---

**CA16 08 0224**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1164378012 relatif à une dépense en faveur d'Axor Experts-Conseils inc. pour le prolongement de la rue Claude-Henri-Grignon.

ATTENDU que dans le cadre du projet de prolongement de la rue Claude-Henri-Grignon, des travaux d'aqueduc, d'égouts, de pavage, de trottoirs et d'éclairage de rue ont été réalisées en 2015;

ATTENDU que l'Arrondissement avait mandaté Les excavations Gilbert Théorêt inc. (soumission 15-016) pour la réalisation de ces travaux.

ATTENDU que les documents contractuels du projet 15-016 stipulaient que les travaux devaient être réalisés dans un délai de dix (10) semaines consécutives, étant donné que l'Arrondissement devait assurer les services essentiels à la nouvelle école du développement résidentiel du Nouveau Saint-Laurent;

ATTENDU QUE l'exécution des travaux par l'entrepreneur a dépassé ce délai, par conséquent, des pénalités pour retard ont été imputées au certificat de progrès numéro 4 du contrat 15-016.

ATTENDU QUE l'Arrondissement avait accordé à la firme Axor Experts Conseils inc. (soumission 13-016) le mandat de surveillance des travaux précités et que le dépassement du délai prévu de l'entrepreneur a causé des délais supplémentaires de surveillance engendrant des honoraires professionnels additionnels;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron ;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- De ratifier une dépense additionnelle de 25 009,94 \$ au contrat octroyé à Axor Experts-Conseils inc. pour la surveillance des travaux de prolongement de la rue Claude-Henri-Grignon et autoriser le paiement à même la pénalité appliquée à l'entrepreneur Les Excavations Gilbert Théorêt inc. lors du paiement du certificat de progrès numéro 4 pour le prolongement de la rue Claude-Henri-Grignon (soumission 15-016)
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ

---

**CA16 08 0225**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1130069003 relatif à un addenda afin d'utiliser l'utilisation du surplus de gestion affecté de l'arrondissement pour les travaux de construction du Complexe sportif – Soumission 13-001.

ATTENDU la résolution CA13 080408 octroyant un contrat à Unigertec inc. au montant maximal de 50 280 899,31 \$ pour les travaux de construction du Complexe sportif de l'arrondissement de Saint-Laurent - Soumission 13-001

ATTENDU que des précisions doivent être apportées au niveau des sources de financement;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron ;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen ; il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser l'utilisation du surplus de gestion affecté pour autres fins (après 2002) pour une somme de 2 823 458 \$;
- 2.- De remplacer partiellement la provenance et l'imputation des crédits assumés par l'arrondissement;
- 3.- D'autoriser un virement budgétaire de 4 899 000 \$.

Le tout conformément aux informations contenues au sommaire décisionnel

ADOPTÉ.

---

**CA16 08 0226**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1162549002 relatif au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour le développement d'une formation en ligne sur le logiciel Ultima, de CGI.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des Services administratifs et du greffe à procéder à un appel d'offres sur invitation;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron ;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser la Direction des services administratifs et du Greffe, à procéder au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour le développement d'une formation en ligne portant sur différentes fonctionnalités du logiciel Ultima de GCI (logiciel de gestion intégrée des documents - GID), approuver la grille d'évaluation et nommer les membres du comité de sélection qui étudieront les offres de services.

ADOPTÉ.

---

**CA16 08 0227**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1165369004 relatif à l'octroi d'un contrat pour le remplacement des surfaces du plancher des grandes salles du Centre des loisirs de Saint-Laurent. - Soumission 16-009.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

<b>SOUSSIONNAIRE</b>	<b>MONTANT</b>
<b>Groupe TMG Unisol</b>	<b>103 566,26 \$</b>
Roy & Fils ltée	108 037,99 \$
Gaston Champoux (1973) inc.	118 866,90 \$
Les constructions épiques inc.	140 967,21 \$
Axe construction inc.	158 471,19 \$
Construction CPB inc.	160 589,66 \$
Entreprises Ricbo inc.	162 238,11 \$
XO Construction inc.	168 928,52 \$

Proposé par le conseiller Maurice Cohen ;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme **Groupe TMG Unisol** le contrat pour le remplacement des surfaces du plancher des grandes salles du Centre des loisirs de Saint-Laurent, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de 103 566,26 \$, sous la supervision de la Division mécanique, bâtiments et éclairage de rue de la Direction des travaux publics.
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

---

**CA16 08 0228**

Soumis sommaire décisionnel numéro 116647002 relatif à la programmation événementielle estivale 2016.

ATTENDU la mise sur pied de la Table d'événements publics regroupant les divisions Culture et bibliothèques, Loisirs, développement social et administration, Sports et installations et Relations avec les citoyens;

ATTENDU que les événements de la période estivale contribuent à favoriser une meilleure cohésion sociale, en permettant à l'ensemble de nos citoyens de faire connaissance et de fraterniser dans un cadre festif;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'approuver la programmation événementielle estivale 2016.
- 2.- D'autoriser les chefs de division de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer les contrats afférents.

ADOPTÉ.

---

**CA16 08 0229**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1166879001 relatif au dépôt, par le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, d'une demande de soutien financier auprès de la Division des Quartiers culturels de la Ville de Montréal, relativement au programme intitulé « Soutien à l'élaboration de plans d'action culturels – Arrondissements ».

ATTENDU que le projet des Quartiers culturels figure parmi les engagements de la Politique de développement culturel de la Ville de Montréal ainsi que dans les priorités du Plan d'action 2007-2017 - Montréal, métropole culturelle et dans l'esprit de l'Agenda 21 de la culture;

ATTENDU qu'il y a lieu d'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à déposer une demande de soutien financier auprès de la Division des Quartiers culturels de la Ville de Montréal, relativement au programme intitulé « Soutien à l'élaboration de plans d'action culturels – Arrondissements »;

ATTENDU que le dépôt de cette demande de financement permettra la consolidation des objectifs et des actions de l'arrondissement en ce qui a trait à l'élaboration du Plan local de développement culturel;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à déposer une demande de soutien financier et à signer tout document relatif au programme intitulé « Soutien à l'élaboration de plans d'action culturels – Arrondissements » auprès de la Division des Quartiers culturels de la Ville de Montréal.

ADOPTÉ.

---

**CA16 08 0230**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1166747005 relatif à la programmation culturelle pour l'automne 2016 et l'hiver-printemps 2017.

Attendu que l'arrondissement propose une programmation diversifiée dans le but de rejoindre plusieurs clientèles;

Attendu la programmation culturelle variée et de qualité, composée de 61 spectacles et événements;

Proposé par le conseiller Aref Salem,

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser, pour la programmation culturelle de l'arrondissement, une dépense de 72 207 \$ pour l'automne 2016 et de 109 681 \$ pour l'hiver-printemps 2017;
- 2.- D'autoriser la chef de division Culture et Bibliothèques à signer les contrats afférents;
- 3.- D'imputer les dépenses selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ

---

**CA16 08 0231**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1167146008 relatif au dépôt d'une demande de subvention auprès du Fond Municipal Vert (FMV) dans le cadre du Programme Partenaires dans la Protection du Climat de la Fédération canadienne des municipalités (FCM).

ATTENDU que l'arrondissement a à cœur les enjeux liés aux changements climatiques et veut assurer une qualité de vie de ses citoyens à moyen et à long terme;

ATTENDU qu'il y a lieu d'autoriser la Direction des travaux publics à déposer une demande de subvention auprès du Fond Municipal Vert (FMV) dans le cadre du Programme Partenaires dans la Protection du Climat de la Fédération canadienne des municipalités (FCM);

ATTENDU la subvention admissible pour un total de 160 585 \$;

ATTENDU que la contribution de l'arrondissement est de 146 413 \$, dont 66 120 \$ en salaires des employés, charges sociales, frais de déplacement, etc., et 80 293 \$ représentant 50 % des coûts admissibles non subventionnés par le Fond Municipal Vert.

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser la Direction des travaux publics à déposer une demande de subvention auprès du Fond Municipal Vert (FMV) dans le cadre du Programme Partenaires dans la Protection du Climat de la Fédération canadienne des municipalités (FCM).

ADOPTÉ.

---

**CA16 08 0232**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1167146004 relatif à une contribution financière non récurrente à Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (SPCA) pour le programme de capture, de stérilisation et de relâche des chats errants pour l'année 2016.

ATTENDU que le programme de capture, de stérilisation et de relâche des chats errants sur le territoire s'inscrit dans les différentes initiatives de l'arrondissement en matière de gestion des animaux de compagnie depuis 2004 ;

ATTENDU que ce programme permet de réduire la surpopulation de chats errants de façon humaine, efficace et économique ;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'accorder une contribution financière non récurrente de 10 000 \$ à Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (SPCA) pour le programme de capture, de stérilisation et de relâche des chats errants pour l'année 2016;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

---

**CA16 08 0233**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1166747003 relatif à l'octroi d'une aide financière totale de 1 529,10 \$ à cinq résidents de Saint-Laurent pour leur participation au tournoi international de soccer « Showcase de Las Vegas » qui a eu lieu à Las Vegas du 11 au 16 février 2016.

ATTENDU les critères d'admissibilité du programme des dons, octrois et subventions de la catégorie Sports d'élite;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'accorder une aide financière de 1 529,10 \$ à 5 résidents de Saint-Laurent représentant 50 % des frais de transport générés par leur participation au tournoi international de soccer « Showcase de Las Vegas » qui a eu lieu à Las Vegas du 11 au 16 février 2016;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

---

**CA16 08 0234**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1167146007 relatif à une contribution financière de 15 000 \$ à VertCité pour la gestion du programme de subvention de couches lavables pour l'année 2016.

ATTENDU que la mise en place de ce programme permet de soutenir la politique familiale de l'arrondissement de Saint-Laurent de même que les plans de développement durable de la collectivité montréalaise et de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal.

ATTENDU le programme offrant la possibilité d'un maximum de 100 subventions, de 150 \$ chacune, aux familles résidentes afin de couvrir en partie les frais rattachés à l'achat ou à la location de couches lavables;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'accorder une contribution financière de 15 000 \$ à VertCité pour la gestion du programme de subvention de couches lavables pour le territoire de l'arrondissement de Saint-Laurent et approuver la convention à cet effet pour l'année 2016;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

---

**CA16 08 0235**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1160299011 relatif à une aide financière au Comité des Organismes Sociaux de Saint-Laurent (COSSL) en soutien à la démarche de revitalisation urbaine intégrée (RUI) des quartiers Hodge-Place Benoit et Chaméran-Lebeau.

ATTENDU que la démarche de Revitalisation urbaine intégrée du secteur Hodge - Place Benoît a démarré en 2006 avec l'élaboration d'un plan d'action concerté échelonné sur une période de dix ans;

ATTENDU que l'année 2015 a donc été consacrée au démarrage de la mise en œuvre du plan d'action du secteur Chaméran-Lebeau;

ATTENDU que les démarches de RUI contribuent à assurer la qualité des milieux de vie résidentiels telles que stipulées au Plan de développement durable de la collectivité montréalaise;

ATTENDU que cette dépense est entièrement assumée par la Ville de Montréal.

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'accorder une aide financière de 136 151 \$ au Comité des Organismes Sociaux de Saint-Laurent (COSSL) en soutien à la démarche de Revitalisation urbaine intégrée du quartier Hodge - Place Benoit, pour l'année 2016;
- 2.- D'accorder une aide financière de 111 701 \$ au Comité des Organismes Sociaux de Saint-Laurent (COSSL) en soutien à la démarche de Revitalisation urbaine intégrée du quartier Chaméran-Lebeau, pour l'année 2016.
- 3.- D'approuver les conventions qui s'y rattachent.

ADOPTÉ.

---

**CA16 08 0236**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1160299014 relatif à la gratuite au Centre d'action bénévole et communautaire (ABC) de Saint-Laurent pour l'utilisation du parc Beudet ainsi que du soutien matériel et en ressources humaines nécessaires dans le cadre d'un événement qui se tiendra le 19 août 2016.

ATTENDU les critères relatifs au programme des dons, octrois et subventions en vigueur actuellement;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

- 1.- D'approuver la gratuité au Centre d'action bénévole et communautaire (ABC) de Saint-Laurent pour l'utilisation du parc Beudet;
- 2.- D'autoriser du soutien matériel et un accompagnement en ressources humaines nécessaires pour la réalisation de l'événement.

ADOPTÉ.

---

**CA16 08 0237**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1160299013 représentante du comité local Parents-Secours du Québec (section de Saint-Laurent), en soutien aux activités de l'organisme, pour l'année 2016.

ATTENDU les coûts de participation de madame St-Pierre Meus à l'assemblée générale annuelle de Parents-Secours qui se tiendra au mois de juin 2016 à Laval;

ATTENDU que ce congrès vise à offrir aux membres l'occasion d'accroître leurs connaissances en matière de prévention et de sécurité auprès des jeunes et des aînés;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer un don de 500 \$ à Madame Yvette St-Pierre Meus, représentante du comité local Parents-Secours du Québec (section de Saint-Laurent), pour sa participation à l'assemblée générale annuelle de Parents-Secours qui se tiendra au mois de juin 2016 à Laval;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

---

**CA16 08 0238**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1160299015 relatif à un don à la Fraternité des policiers et policières de Montréal pour la tenue de la 50<sup>e</sup> journée Fèves au lard.

ATTENDU que cette activité permet d'amasser des fonds qui sont distribués à des organismes de la communauté de Saint-Laurent œuvrant auprès des démunis;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

- 1.- D'autoriser un don de 300 \$ à la Fraternité des policiers et policières de Montréal pour la tenue de la 50<sup>e</sup> journée Fèves au lard.
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

---

**CA16 08 0239**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1161024002 recommandant de radier la somme de 10 610,38 \$, et tout solde dû par S.S.I. Schaefer System International Limited relativement aux dommages causés à des bacs de recyclage.

ATTENDU que le 27 août 2015, le Service des finances de la Ville s'est vu a confié le mandat de recouvrer de la compagnie « S.S.I. Schaefer System International Limited », ci-après « Schaefer », la somme totale de 13 458,49 \$ en capital, représentant le montant de l'évaluation

des dommages causés par cette compagnie lors du traitement d'une demande d'évaluation de bacs de récupération dans le cadre de l'application de la garantie;

ATTENDU que la facturation de recettes diverses par le Service des finances est limitée au recouvrement de sommes dues à la suite de l'application de règlements ou d'un accident et non d'un recours contractuel;

ATTENDU le chèque reçu par l'arrondissement au montant de 2 858,96 \$, lequel a été transmis au Service des affaires juridiques;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

1. D'approuver la radiation de la somme de 10 160,38 \$ ainsi que tout solde dû au compte 80-200670-1 exercice 2015 mod 01;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

---

**CA16 08 0240**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1166894001 recommandant au conseil municipal d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) d'un certificat d'autorisation selon l'article 32 pour les travaux de construction d'infrastructures souterraines et de surface pour un stationnement de 17 002,20 mètres carrés sur le lot numéro 4 467 121 situé au 4700 rue Dobrin.

ATTENDU que projet est conforme aux règlements municipaux dont le règlement 1047 sur la rétention des eaux pluviales de l'arrondissement de Saint-Laurent;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De recommander au conseil municipal d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) d'un certificat d'autorisation selon l'article 32 pour les travaux de construction d'infrastructures souterraines et de surface pour un stationnement de 17 002,20 mètres carrés sur le lot numéro 4 467 121 situé au 4700 rue Dobrin.

ADOPTÉ.

---

**CA16 08 0241**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1164378013 ayant pour effet de mandater la firme Cima+ S.E.N.C. pour transmettre, au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques (MDDELCC), au nom de la Ville de Montréal, les demandes d'autorisation requises, à la fin des travaux, en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement, pour la construction des structures de contrôle d'égout pluvial sur plusieurs sites de l'arrondissement de Saint-Laurent.

ATTENDU les processus administratifs de préparation et de transmission de la demande d'autorisation requise par le MDDELCC pour l'exécution de ces travaux, en vertu de la l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement;

ATTENDU la résolution CA15 080432 adoptée le 30 juin 2015 par le conseil d'arrondissement, octroyant à la firme **CIMA+ s.e.n.c.** le contrat pour la préparation des plans, devis et la surveillance des travaux de construction des structures de contrôle d'égout pluvial;

ATTENDU la résolution CA12 080606 adoptée le 7 août 2012 par le conseil d'arrondissement, autorisant la signature d'une entente entre Ville de Montréal et Les Développements Bois-Franc inc. pour l'exécution des travaux d'infrastructures municipales pour la réalisation de la phase 3A-3 du projet résidentiel Bois-Franc.

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1. De mandater la firme Cima+ S.E.N.C. pour transmettre, au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques (MDDELCC), au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Saint-Laurent, la demande

d'autorisation requise et transmettre au MDDELCC, lorsque les travaux seront achevés, une attestation quant à leur conformité selon l'autorisation accordée, le tout en vertu des sections 2.2 et 2.3 du formulaire de demande d'autorisation du MDDELCC;

2. De confirmer l'engagement de la Ville d'assurer l'entretien et le maintien des ouvrages requis en vertu de la section B.12 du formulaire de demande d'autorisation du MDDELCC.

ADOPTÉ.

---

**CA16 08 0242**

Dépôt par la directrice d'arrondissement du rapport global sur l'exercice des pouvoirs délégués en vertu du règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs, et ses amendements (sommaire décisionnel 1163984005).

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De prendre acte du rapport global sur l'exercice des pouvoirs délégués entre le 30 mars et le 26 avril 2016, incluant les virements de crédits et les demandes de paiement, les listes des bons de commande de moins de 25 000 \$ et de 25 000 \$ et plus, en vertu du règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs, et ses amendements.

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil prie le secrétaire de le déposer aux archives.

ADOPTÉ.

---

**CA16 08 0243**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1166673005 relatif à l'octroi d'une commandite pour la cinquième édition du Marché public de Bois-Franc.

ATTENDU que le Marché public de Bois-Franc se déroulera du 28 mai au samedi 17 septembre 2016, et sera ouvert au public de 9 h 30 à 13 h 30.

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'accorder une commandite de 1 250 \$ à l'Association des propriétaires de Bois-Franc pour la cinquième édition du Marché public de Bois-Franc.
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

---

**CA16 08 0244**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1164500017 relatif au dépôt d'une demande de subvention auprès du Fonds Canada 150 pour financer le 50e anniversaire du jumelage entre Saint-Laurent et la Ville de Lethbridge.

ATTENDU qu'en 1966, à l'invitation du gouvernement du Canada de l'époque et de la Commission du centenaire de la Confédération canadienne, l'Union des municipalités du Québec invitait les municipalités québécoises à un jumelage avec d'autres villes canadiennes. Ce jumelage avait pour objectif de favoriser et de promouvoir les relations culturelles, touristiques, sociales et économiques entre les citoyens du Canada;

ATTENDU qu'en date du 27 juillet 1967, le jumelage de ces deux villes était proclamé, officialisant ainsi leur union;

ATTENDU que depuis cette date, les villes de Saint-Laurent (Québec) et de Lethbridge (Alberta) ont convenu de se connaître, de se rencontrer et d'échanger leurs idées et leur culture;

ATTENDU que l'année 2017 marque le 50<sup>e</sup> anniversaire du jumelage entre Saint-Laurent et Lethbridge et qu'au cours des cinq dernières décennies, le voyage-échange organisé annuellement dans le cadre de ce jumelage a contribué à créer des ponts entre des citoyens du Québec et de l'ouest du Canada, renforçant ainsi le sentiment de fierté pour tous les participants d'appartenir à ce grand et magnifique pays;

ATTENDU que le jumelage est intervenu dans le cadre du Centenaire du Canada et que l'année 2017 marquera le 150e anniversaire du Canada;

ATTENDU que le Gouvernement du Canada a créé le Fonds Canada 150 dans le but de créer, pour les Canadiens, des occasions de participer à des activités qui contribuent à renforcer un sentiment de fierté et d'appartenance au Canada.

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser le dépôt d'une demande de subvention auprès du Fonds Canada 150 pour financer le 50e anniversaire du jumelage entre Saint-Laurent et la Ville de Lethbridge.

ADOPTÉ.

---

**CA16 08 0245**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1160664004 relatif à la délégation des membres du conseil à divers événements.

ATTENDU que les divers événements et activités auxquels participent les membres du conseil leur permettent d'être près des citoyens et à leur écoute pour mieux répondre à leurs besoins;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen ;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- D'autoriser une délégation des membres du Conseil intéressés et des membres de la direction intéressés, accompagnés, le cas échéant, de représentants du milieu, à participer aux événements suivants :

- |   |           |
|---|-----------|
| a) Assises de l'Union des municipalités du Québec (U.M.Q.)<br>au Centre des congrès de Québec, le vendredi 13 mai 2016.<br>Frais de déplacement, d'hébergement et inscription : | 978,00 \$ |
| b) Soirée spectacle bénéfique de la Fondation du Cégep de Saint-Laurent<br>à la salle Émile-Legault, jeudi 26 mai 2016.<br>2 billets à 150 \$ chacun :                          | 300,00 \$ |
| c) Festin Homard et Bœuf de la Fondation de l'Hôpital du Sacré-Cœur,<br>à l'aréna Raymond-Bourque, le vendredi 13 mai 2016<br>2 billets à 190 \$ chacun :                       | 380,00 \$ |

2.- De ratifier et d'autoriser le remboursement des dépenses afférentes;

3.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

---

**CA16 08 0246**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1162431001 visant à autoriser le Service des affaires juridiques à prendre en charge le dossier de litige de construction du Complexe sportif de Saint-Laurent.

ATTENDU que dans le cadre du projet de construction du Complexe sportif, l'arrondissement fait face à certaines situations litigieuses qui nécessitent une assistance juridique;

ATTENDU qu'afin de répondre à ce besoin, l'arrondissement a retenu depuis 2014 les services de Me Marilyse Racicot, du cabinet Racicot Chandonnet, qui jouit d'une expertise importante en matière de relations contractuelles;

ATTENDU que l'arrondissement souhaite que le Services des affaires juridiques de la Ville prenne en charge le dossier et recommande au comité exécutif la poursuite du mandat de Me Marilyse Racicot, du cabinet Racicot Chandonnet;

ATTENDU que le Service des affaires juridiques doit reprendre le dossier pour maintenir une ligne directrice commune dans l'alignement et le traitement de tous les dossiers litigieux de la Ville;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De recommander au Service des affaires juridiques de prendre en charge le dossier de litige de construction du Complexe sportif de Saint-Laurent.

ADOPTÉ.

---

**CA16 08 0247**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1163231004 relatif à une transaction immobilière à intervenir entre la Ville et Développement Terramax inc.

ATTENDU la cession par la Ville d'une partie des lots 5 282 499 et 5 282 503 du cadastre du Québec;

ATTENDU la cession par Développement Terramax inc. des lots 5 617 298, 5 617 301 et 5 791 581 du cadastre du Québec;

ATTENDU que l'acquisition des immeubles cédés à la Ville dans cet échange est taxable et la responsabilité relative au paiement de la TPS et de la TVQ incombe à la Ville.

ATTENDU que la valeur marchande telle qu'estimée par la Section de l'évaluation immobilière du SGPI attribuable aux immeubles cédés à la Ville dans cet échange, s'élève à 1 216 282 \$ et que le montant des taxes de vente nettes payables est de 60 662,06 \$

ATTENDU que le Conseil d'arrondissement doit approuver la dépense de 60 662,06 \$, qui excède la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires, avant que la transaction ne soit approuvée par le Comité exécutif de la Ville;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le paiement d'une somme de 60 662,06 \$ représentant les taxes de vente de la transaction immobilière à intervenir entre la Ville et Développement Terramax inc. pour la cession par la Ville d'une partie des lots 5 282 499 et 5 282 503 du cadastre du Québec et pour la cession par Développement Terramax inc. des lots 5 617 298, 5 617 301 et 5 791 581 du cadastre du Québec.

**ADOPTÉ.**

---

**CA16 08 0248**

Soumis sommaire décisionnel addenda numéro 1154378016 visant à mandater la firme CDGU inc. à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques (MDDELCC) les demandes d'autorisation pour effectuer des travaux de construction en vertu des articles 22 et 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) dans le cadre du projet de réaménagement de la partie amont du ruisseau Bertrand, Technoparc Montréal.

ATTENDU la résolution numéro CA15 080368 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance générale du 5 juin 2015;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

D'autoriser un sommaire addenda pour modifier la résolution CA15 080368 afin d'ajouter, à la section Résolu à l'unanimité, le texte suivant:

De transmettre au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques MDDELCC, après la fin de travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée en vertu des articles 22 et 32;

D'entretenir et de maintenir les ouvrages réalisés.

**ADOPTÉ.**

---

**CA16 08 0249**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1164547032 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 8300, route Transcanadienne dans la zone C10-006 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet l'installation d'une enseigne détachée dont la hauteur ne respecte pas toutes les normes applicables.

ATTENDU qu'au point 4. c) du procès-verbal de la séance tenue le 12 avril 2016, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier: DM - 20160403);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 13 avril 2016 dans le journal Les nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas opposés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 8300, route Transcanadienne dans la zone C10-006 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet l'installation d'une enseigne détachée dont la hauteur ne respecte pas toutes les normes applicables, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

Les travaux donnant effet à cette dérogation mineure doivent être terminés dans un délai de deux ans à compter de l'adoption de la résolution du Conseil.

ADOPTÉ.

---

**CA16 08 0250**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1164547033 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 975, boulevard Marcel-Laurin dans la zone C15-014 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet l'installation d'une enseigne détachée dont la hauteur ne respecte pas toutes les normes applicables.

ATTENDU qu'au point 4. d) du procès-verbal de la séance tenue le 12 avril 2016, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20160404);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 13 avril 2016 dans le journal Les nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas opposés à la présente dérogation mineure;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 975, boulevard Marcel-Laurin dans la zone C15-014 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet l'installation d'une enseigne détachée dont la hauteur ne respecte pas toutes les normes applicables, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

Les travaux donnant effet à cette dérogation mineure doivent être terminés dans un délai de deux ans à compter de l'adoption de la résolution du Conseil.

ADOPTÉ.

---

**CA16 08 0251**

Soumis sommaire décisionnel addenda numéro 1164547010 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 125, rue Hébert dans la zone H17-017 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet l'agrandissement d'une habitation unifamiliale jumelée ne respectant pas la distance minimale par rapport à la ligne mitoyenne.

ATTENDU qu'au point 4. e) du procès-verbal de la séance tenue le 13 janvier 2016, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20160105);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 13 avril 2016 dans le journal Les nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas opposés à la présente dérogation mineure;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 125, rue Hébert dans la zone H17-017 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet

l'agrandissement d'une habitation unifamiliale jumelée ne respectant pas la distance minimale par rapport à la ligne mitoyenne, tel que représenté sur les nouveaux plans datés du 7 avril 2016.

Les travaux donnant effet à cette dérogation mineure doivent être terminés dans un délai de deux ans à compter de l'adoption de la résolution du Conseil.

ADOPTÉ.

---

**CA16 08 0252**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1164547031 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 4411, avenue Félix-Leclerc dans la zone H07-024 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet la régularisation d'un empiètement dans la marge latérale d'une habitation unifamiliale isolée.

ATTENDU qu'au point 4. a) du procès-verbal de la séance tenue le 12 avril 2016, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20160401);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 13 avril 2016 dans le journal Les nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas opposés à la présente dérogation mineure;

ATTENDU la régularisation du nombre de dérogations mineures similaires auparavant et que l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec confirme qu'un empiètement de moins de 5 cm demeure acceptable étant donné les différents responsables des travaux sur le chantier de construction;

ATTENDU le préjudice sérieux occasionné suite au refus de la dérogation mineure qui pourrait obliger le propriétaire à démolir la maison pour se conformer;

ATTENDU que le voisin ne peut prétendre une perte de jouissance de sa propriété étant donné que 4 cm ne peut être perceptible à l'œil et qu'il ne s'agit pas d'un impact autre que celui d'avoir une nouvelle construction adjacente à sa propriété;

CONSIDÉRANT qu'il n'a pas d'impact en matière d'ensoleillement;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 4411, avenue Félix-Leclerc dans la zone H07-024 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet la régularisation d'un empiètement dans la marge latérale d'une habitation unifamiliale isolée, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ.

---

**CA16 08 0253**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1164547034 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 1805, rue Decelles dans la zone H15-034 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet l'agrandissement arrière d'une habitation unifamiliale jumelée ne respectant pas la distance minimale par rapport à la ligne mitoyenne.

ATTENDU qu'au point 4. e) du procès-verbal de la séance tenue le 12 avril 2016, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20160405);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 13 avril 2016 dans le journal Les nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas opposés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 1805, rue Decelles dans la zone H15-034 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet l'agrandissement arrière d'une habitation unifamiliale jumelée ne respectant pas la distance minimale par rapport à la ligne mitoyenne, tel que représenté sur les plans datés du 25 avril 2016.

Les travaux donnant effet à cette dérogation mineure doivent être terminés dans un délai de deux ans à compter de l'adoption de la résolution du Conseil.

ADOPTÉ.

---

**CA16 08 0254**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1164547035 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'agrandissement arrière et une modification aux façades d'une habitation unifamiliale jumelée située au 1805, rue Decelles dans la zone H15-034 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'au point 5. a) de la séance tenue le 12 avril 2016, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20160401);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'agrandissement arrière et une modification aux façades d'une habitation unifamiliale jumelée située au 1805, rue Decelles dans la zone H15-034 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que soumis le 25 avril 2016.

Les murs extérieurs de l'agrandissement seront recouverts de bois de la compagnie Maibec dans les tons de bruns. Les murs de la façade sud-est seront recouverts de brique tel que l'existant et les fenêtres seront remplacées par des fenêtres ayant un contour en aluminium noir.

ADOPTÉ.

---

**CA16 08 0255**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1164547036 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le remplacement du revêtement extérieur de la façade de l'habitation unifamiliale isolée située au 787, rue Bertrand dans la zone H15-046 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'au point 5. e) de la séance tenue le 12 avril 2016, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20160405);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le remplacement du revêtement extérieur de la façade de l'habitation unifamiliale isolée située au 787, rue Bertrand dans la zone H15-046 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que soumis au Comité consultatif d'urbanisme, à la condition de mettre du revêtement métallique dans le pignon.

La façade sera recouverte de brique de couleur brun « Brookline–Collection Nord » de la compagnie Hanson et du revêtement d'aluminium de couleur brune Light Walnut de la compagnie National, ou leurs équivalents.

ADOPTÉ.

---

**CA16 08 0256**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1164547037 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour construire une habitation unifamiliale

isolée au 3315, rue des Outardes dans la zone H07-012 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'au point 5. f) de la séance tenue le 12 avril 2016, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20160406);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour construire une habitation unifamiliale isolée au 3315, rue des Outardes dans la zone H07-012 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que soumis le 21 avril 2016, à la condition de fournir un plan d'aménagement paysager.

Le mur de la façade principale sera recouvert de pierres « Lorado » de couleur Blanc amande de la compagnie « Rinox » et du bloc de béton meulé gris pâle de la compagnie « Richvale ». Les murs latéraux et arrière seront recouverts de brique de couleur Blanc amande « Lotis » de la compagnie « Rinox ». La toiture sera en bardeau couleur Noir Onyx, code « Oakridge » de la compagnie Owens Corning.

ADOPTÉ.

---

#### CA16 08 0257

Soumis sommaire décisionnel numéro 1164547038 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour installer une fenêtre en baie sur la façade de l'habitation unifamiliale située au 1425, rue Saint-Germain dans la zone H13-020 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'au point 6. a) de la séance tenue le 12 avril 2016, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20160408);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour installer une fenêtre en baie sur la façade de l'habitation unifamiliale située au 1425, rue Saint-Germain dans la zone H13-020 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que sur les plans soumis en date 21 mars 2016 et montrant une bay-window à 4 pans ainsi qu'une fenêtre à l'étage de 4 pans et de hauteur similaire à celle existante à l'étage.

ADOPTÉ.

---

#### CA16 08 0258

Soumis sommaire décisionnel numéro 1164547039 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'une enseigne pour le bâtiment situé au 850, boulevard Décarie dans la zone C16-018 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'au point 5. c) de la séance tenue le 5 novembre 2014, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20141103);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'une enseigne pour le bâtiment situé au 850, boulevard Décarie dans la zone C16-018 du règlement

RCA08-08-0001 sur le zonage, à la condition de retirer les photos en vitrine de façon à limiter l'affichage du menu à l'entrée du commerce.

ADOPTÉ.

---

**CA16 08 0259**

Soumis premier projet de règlement numéro RCA06-08-0020-10 modifiant le règlement numéro RCA06-08-0020 sur les usages conditionnels (sommaire décisionnel numéro 1167153001).

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'adopter tel que soumis le premier projet de règlement numéro RCA06-08-0020-10 modifiant le règlement numéro RCA06-08-0020 sur les usages conditionnels.
- 2.- De soumettre, conformément à la loi, le premier projet de règlement à une consultation publique le 24 mai 2016, à 19 h, à la Salle du Conseil située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, au cours de laquelle le maire ou un autre membre du Conseil qu'il désignera expliquera l'objet et les conséquences de son adoption.

ADOPTÉ.

---

**CA16 08 0260**

Le règlement numéro RCA08-08-0001-89 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage est soumis au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel numéro 1166322003).

ATTENDU qu'à la séance ordinaire du Conseil d'arrondissement tenue le 5 avril 2016, le conseiller Francesco Miele a donné avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il serait proposé un règlement modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage;

ATTENDU que les dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ont été respectées;

Proposé par le conseiller Aref Salem,

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le règlement numéro RCA08-08-0001-89 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.

ADOPTÉ.

---

**CA16 08 0261**

Soumis second projet de règlement numéro RCA08-08-0001-90 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage (sommaire décisionnel numéro 1164547030).

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le second projet de règlement numéro RCA08-08-0001-90 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.

ADOPTÉ.

---

**CA16 08 0262**

Le conseiller Francesco Miele donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera proposé le règlement numéro RCA08-08-0001-90 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage ayant pour objet :

- d'agrandir la zone C05-003 à même la zone C05-004 de telle sorte que la zone C05-004 est abrogée;
- de changer la vocation principale des zones commerciales C05-002 et C05-003 en zones industrielles et de services « B05-002 et B05-003 »;
- d'abroger certains usages liés à la vente de véhicules automobiles dans les zones C05-002 et C05-003;

- d'introduire dans les zones B05-002 et B05-003 les usages services professionnels et bureaux d'affaires et de recherche et développement;
- d'introduire dans la zone B05-003 l'usage analyse, évaluation et inspection de véhicule automobile léger ainsi que certaines normes spécifiques à cet usage.

---

**CA16 08 0263**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1166322002 relatif à un Projet Particulier de Construction, de Modification ou d'Occupation d'un Immeuble (PPCMOI) visant à autoriser la démolition d'un bâtiment commercial existant aux 5905-5915, route Transcanadienne et la construction d'un bâtiment commercial au 5905, route Transcanadienne, lot 1 238 091 au cadastre du Québec, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA10-08-5).

ATTENDU la demande de tenue de registre déposée le 21 avril 2016;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter, tel que soumis, la résolution approuvant le Projet Particulier de Construction, de Modification ou d'Occupation d'un Immeuble (PPCMOI) visant à autoriser la démolition d'un bâtiment commercial existant aux 5905-5915, route Transcanadienne et la construction d'un bâtiment commercial au 5905, route Transcanadienne, lot 1 238 091 au cadastre du Québec, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA10-08-5).

**SECTION I**

**TERRITOIRE D'APPLICATION**

1. La présente résolution s'applique à la partie ombragée définie sur le plan de l'annexe A et située sur le lot 1 238 091.
2. L'identification du bâtiment est indiquée au plan de l'annexe B.

**SECTION II**

**AUTORISATIONS**

3. Malgré le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ses amendements, (ci-après appelé le « Règlement ») applicable au territoire décrit à l'article 1, la construction d'un bâtiment commercial est autorisée aux conditions prévues à la présente résolution.

À cette fin, il est permis de déroger aux normes d'usages prescrites à la grille des usages et normes de la zone S15-112; et aux articles 3.5, 3.10.5, 3.10.5.1, 3.27, 4.2.1, 4.2.1.1, 4.2.2, 4.2.3.2, 4.2.4, 4.2.15 et 6.2.2.2 du Règlement. Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles prévues à la présente résolution continue de s'appliquer.

**SECTION III**

**CONDITIONS GÉNÉRALES**

4. Malgré la classe des usages permis à la grille S15-112, l'usage principal suivant est également autorisé au bâtiment :
  - 1° C2: 2121-06: vente ou vente et location d'automobiles et de camionnettes neuves ou neuves et usagées.
5. Malgré l'article 3.5, la largeur de l'entrée commune existante est de 19,2 mètres, tel qu'illustré au plan de l'annexe C;
6. En plus des dispositions de l'article 3.10.5, les quatre épinettes situées sur le terrain doivent être relocalisées dans la partie arrière du terrain de façon à faire partie intégrante de l'écran paysager prévu entre le bâtiment et les habitations adjacentes, tel qu'illustré au plan d'aménagement paysager de l'annexe D.
7. Malgré l'article 3.10.5.1, la bande d'espace vert est d'une largeur de 1,5 mètres dans la cour latérale et de 2 mètres dans la cour arrière, tel qu'illustré au plan d'aménagement paysager de l'annexe D.
8. En plus des restrictions de l'article 3.19, tout équipement mécanique installé sur le toit du bâtiment doit être situé dans la partie avant et la plus élevée du bâtiment.
9. Malgré l'article 3.27 et sous réserve de l'article 11 de la présente résolution, la superficie brute de plancher occupée par l'usage additionnel « 2221 - réparation et entretien de

- machineries et de véhicules légers » au sous-sol excède celle occupée par ce même usage au premier étage du bâtiment.
10. Malgré l'article 4.2.1, l'usage « 2221 - réparation et entretien de machineries et de véhicules légers » est autorisé comme usage additionnel à l'usage principal « 2121-06 : vente ou vente et location d'automobiles et de camionnettes neuves ou neuves et usagées ».
  11. Malgré l'article 4.2.1.1 et sous réserve de l'article 9 de la présente résolution, l'usage additionnel « 2221 - réparation et entretien de machineries et de véhicules légers » peut occuper une superficie ne dépassant pas 30% de la superficie brute de plancher occupée par l'usage principal.
  12. Malgré l'article 4.2.2, l'espace de stationnement peut empiéter dans la marge avant tel qu'indiqué à l'annexe C.
  13. Malgré l'article 4.2.2, l'espace de stationnement pour vélos peut empiéter dans la marge avant tel qu'indiqué à l'annexe C.
  14. Malgré l'article 4.2.3.2, l'étalage extérieur de véhicules neufs et usagés est autorisé pour l'usage principal « 2121-06 : vente ou vente et location d'automobiles et de camionnettes neuves ou neuves et usagées » et peut empiéter dans la marge avant tel qu'indiqué à l'annexe C.
  15. Malgré l'article 4.2.4, le nombre de cases de stationnement autorisé ne peut pas être inférieur à 110 cases et ne doit pas dépasser 120 cases de stationnement, dont au moins 50 cases sont localisées à l'intérieur du bâtiment.
  16. Malgré l'article 4.2.15 introduit dans le règlement RCA08-08-0001-88, l'aluminium perforé de type « Honeycomb » peut être utilisé jusqu'à un pourcentage de 55% de la façade du bâtiment au lieu de 40% et le mur rideau peut être utilisé sur la façade du bâtiment à un pourcentage de 55% au lieu de 40%.
  17. Malgré l'article 6.2.2.2 et sous réserve de l'article 6.2.2.3, trois enseignes rattachées au bâtiment sont autorisées.
- De plus, l'enseigne sur poteau située dans la marge avant sera retirée.

## **SECTION IV**

### **CONDITIONS SPÉCIFIQUES**

18. Malgré toutes dispositions contraires, l'entreposage intérieur de véhicules neufs et usagés est autorisé aux deuxième, troisième et quatrième étages du bâtiment. Aucun entreposage de véhicules n'est autorisé sur le toit du bâtiment.
19. Un toit végétalisé devra être aménagé dans la partie arrière du toit de deux étages.
20. Toutes cheminées et puits d'aération devront être situés dans la partie avant du bâtiment de façon à ne pas diriger les émanations vers les habitations adjacentes.
21. Les dispositifs d'éclairage extérieur devront inclure des sources lumineuses de types « LED ». Les faisceaux lumineux de doivent pas excéder les limites du terrain.
22. Aucun espace de remisage des déchets, recyclage, compostage ou résidus ne doit être situé à l'extérieur.

Les annexes s'y rattachant sont jointes au sommaire décisionnel comme étant les annexes:

#### **ANNEXE A**

##### **Territoire d'application**

#### **ANNEXE B**

##### **Implantation**

#### **ANNEXE C**

##### **Aménagement du site et stationnement**

#### **ANNEXE D**

##### **Aménagement paysager**

ADOPTÉ.

---

**CA16 08 0264**

Le règlement d'emprunt numéro RCA16-08-4 autorisant le financement de 1 445 000 \$ pour l'acquisition de véhicules, de machinerie, d'outillage et d'équipements est soumis au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel numéro 1162410002).

ATTENDU qu'à la séance générale du Conseil d'arrondissement tenue le 5 avril 2016, la conseillère Michèle D. Biron a donné un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il serait proposé un règlement d'emprunt autorisant le financement de 1 445 000 \$ pour l'acquisition de véhicules, de machinerie, d'outillage et d'équipements (CA16 080193);

ATTENDU que les dispositions prévues au 2ième paragraphe de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le règlement d'emprunt numéro RCA16-08-4 autorisant le financement de 1 445 000 \$ pour l'acquisition de véhicules, de machinerie, d'outillage et d'équipements.

ADOPTÉ.

---

**CA16 08 0265**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1163950008 relatif à la création d'une banque d'heures et la prolongation d'un poste temporaire.

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à la création d'une banque d'heures équivalant à 700 heures dans l'emploi de technicien en développement d'application bureautique (emploi 732880) pour un mandat ne dépassant pas le 30 septembre 2016, pour un surplus de travail occasionné par la mise en service du Complexe sportif;

ATTENDU la révision des activités et processus administratifs qui a présentement cours à la Direction des travaux publics et la réorganisation administrative en découlera avec un calendrier d'implantation prévu pour l'automne 2016;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1. De créer une banque d'heures équivalant à 700 heures dans l'emploi de technicien en développement d'application bureautique (emploi 732880, Direction des services administratifs et du greffe – Division des ressources informationnelles – Section infrastructures et opérations informatiques pour un mandat ne dépassant pas le 30 septembre 2016, pour un surplus de travail occasionné par la mise en service du Complexe sportif,
2. De prolonger le poste temporaire de secrétaire d'unité administrative (poste 64446, Direction des travaux publics – Division mécanique, bâtiments et éclairage des rues) pour une autre période de six mois, ne dépassant pas le 31 décembre 2016.

ADOPTÉ.

---

**CA16 08 0266**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1163950009 relatif à la nomination en permanence de Myrna Bettati au poste d'infographiste, à la Division des communications et des relations avec les citoyens de l'arrondissement de Saint-Laurent.

ATTENDU les règles de dotation de la Ville et le processus suivi pour le comblement du poste de Myrna Bettati au poste d'infographiste, à la Division des communications et des relations avec les citoyens;

ATTENDU le nouveau poste d'infographiste créé au budget 2016 (emploi 721410 - poste 63007 - SBA 276517), à la Division des communications et des relations avec les citoyens, à la Direction d'arrondissement.

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De nommer en permanence Myrna Bettati. au poste d'infographiste, à la Division des communications et des relations avec les citoyens, à compter du 7 mai 2016, aux salaire et conditions de travail prévus à la convention collective du syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal.

ADOPTÉ.

---

CA16 08 0267

Soumis sommaire décisionnel 1163231005 relatif d'un projet de réseau cyclable de l'arrondissement Saint-Laurent auprès de la Direction des transports de la Ville de Montréal.

ATTENDU que l'arrondissement de Saint-Laurent désire bonifier son réseau cyclable par la réalisation d'un projet structurant, permettant le désenclavement de son territoire, l'accès à d'importants pôles d'emplois et la mise en valeur de nombreux attraits naturels;

ATTENDU que le concept d'aménagement de ce lien cyclable figurait au Plan de transport de la Ville en 2008, qu'il a été repris dans le Plan directeur de la Direction des transports de la Ville de Montréal et qu'il fera l'objet du prochain Plan de transports

ATTENDU que le tracé de cet important lien cyclable se déploie sur près de 10 km, dans l'axe de la ligne ferroviaire Deux-Montagnes

ATTENDU que cette véloroute répondra tant aux besoins des cyclistes utilitaires que récréatifs;

ATTENDU que les connexions avec l'arrondissement d'Ahunty-Cartierville et la municipalité de Ville Mont-Royal seront améliorées;

ATTENDU que sa réalisation permettra de franchir l'autoroute 13 et d'accéder au Technoparc de Montréal, via le réseau de sentiers polyvalents du parc nature Bois-de-Liesse, et offrira un meilleur accès au quartier Chameran et au pôle d'emplois du secteur Lebeau;

ATTENDU que le premier jalon du projet sera réalisé cette année, par l'aménagement d'une piste bidirectionnelle qui reliera la chaussée désignée du boulevard Toupin et la gare de train de banlieue Bois-Franc;

ATTENDU que la réalisation de cette véloroute permettra également de relier les gares du Ruisseau et Montpellier;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De déposer un projet de véloroute de l'arrondissement Saint-Laurent auprès de la Direction des transports de la Ville de Montréal, conformément aux informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

---

CA16 08 0268

### **La période des affaires nouvelles pour les membres du Conseil**

Le conseiller Aref Salem mentionne des points suivants :

- annonce de Bombardier concernant la commande du transporteur Delta Air Lines pour des avions CSeries ;
- annonce du projet Réseau électrique métropolitain (REM) présenté par la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ), incite les citoyens à consulter le communiqué et précise qu'il est fier de cette annonce. Il en profite également pour souligner le travail du maire Alan DeSousa et de la directrice d'arrondissement, madame Véronique Doucet;
- souligne qu'une distribution de compost se fera le 7 mai prochain, au 1300, boulevard Cavendish;
- précise que des activités sont prévues le 28 mai prochain, à la Bibliothèque du Boisé, dans le cadre de la « Journée de la Biodiversité » ;
- mentionne que la date limite pour procéder à l'inscription pour le voyage d'échange à Lethbridge est fixée au 6 mai ;
- une activité est également prévue le 6 mai, soit la promenade du quartier Norwick ;
- finalement, que des ventes débarras ont lieu les 28 et 29 mai.

Le maire Alan DeSousa traite également du train électrique et d'une étude de l'Université McGill sur la faisabilité de ce projet, des avantages économiques pour l'arrondissement de Saint-Laurent.

Il précise de plus que c'est l'arrondissement qui a présenté ce projet à CDPQ Infra, filiale de la Caisse de dépôt et placement du Québec et que cette dernière a retenu la proposition de l'arrondissement. Ce projet comprend 6 stations sur le territoire de Saint-Laurent, dont 3 nouvelles.

---

CA16 08 0269

**Deuxième période de questions du public, de 21h27 à 21h45**

Les personnes dont les noms suivent ont posé des questions :

Monsieur Dov Ohana, 580, rue Brunet :

- Mentionne qu'il y a accumulation d'eau sur son terrain qui est plus bas que celui de son voisin et demande si ce dernier a fait une demande de permis et, le cas échéant, est-ce que la question d'écoulement des eaux a été prise en considération?
- Il demande le rapport.

*Réponse (Véronique Doucet) : Nous communiquerons avec lui puisque l'information n'est pas publique.*

- S'informe au sujet de la collecte des matières organiques.

*Réponse (Alan DeSousa) : (explication des démarches), précise également la possibilité de demander un changement de format de bac avant le 23 juin.*

---

CA16 08 0270

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De lever la séance à 21h45.

ADOPTÉ.

---

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 7 juin 2016.

---